



du

**Village des Bioux**

· CONSEIL EXECUTIF DU VILLAGE  
DES BIOUX

À l' att. De M. Henrique Dias Mendes  
Président  
La Grande Partie 5  
1346 **LES BIOUX**

### EXTRAIT DE PROCÈS VERBAL

Séance du 19 mai 2022

Présidence : M. Luc Berney, Président

Le Conseil de village des Bioux

Vu les préavis 4 avril 2022 du Conseil exécutif

où le rapport de la commissions chargée de cette affaire

Considérant cet objet a été porté à l'ordre,


#### D é c i d e :

- 1. D'augmenter la capacité d'autofinancement de CHF 10'000.- à CHF 17'000.- concernant l'acquisition, l'entretien et la vente du patrimoine dès ce jour jusqu'au 31 décembre 2024.**
- 2. De donner décharge de son mandat à la commission chargée d'étudier ce préavis.**

Ansi délibéré en séance du 19 mai 2022.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLAGE

Le Président

  
Luc Berney

Le Secrétaire

  
Roger Dayagbo





du

**Village des Bioux**

· CONSEIL EXECUTIF DU VILLAGE  
DES BIOUX

À l'att. De M. Henrique Dias Mendes

Président

La Grande Partie 5

1346 **LES BIOUX**

### EXTRAIT DE PROCÈS VERBAL

Séance du 19 mai 2022

Présidence : M. Luc Berney, Président

Le Conseil de village des Bioux

Vu les préavis N° 01/2022 du Conseil exécutif du 31 mars 2022 concernant la rénovation toits des chalets « Pièces à Ferdinand et Pièce à Neuve »

où le rapport de la commissions chargée de cette affaire

Considérant cet objet a été porté à l'ordre,

#### D é c i d e :

1. **D'accorder un crédit, si nécessaire, de deux cents nonante mille francs ( CHF 290'00.-TTC) pour les travaux de la réfection du toit des chalets « Pièce à Ferdinand & Pièce à Neveu»**
2. **De financer ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à sept cents soixante-cinq mille francs ( CHF 765'000.-) L'endettement au 31 décembre 2020 s'élève à six cents vingt-quatre mille et six cents francs ( CHF 624'600.-)**
3. **D'amortir le montant de deux cents nonante mille francs (290'000.-TTC) par la dissolution du compte n° 9282.2 « Provision pour investissements futurs », soit un montant de cent mille francs ( CHF 100'000.-) et d'amortir le solde de cent nonante mille francs ( CHF 190'000.-) sur dix ans par le compte 322.331 « Amortissements » section Pâturages, soit la somme de dix neuf milles francs ( CHF 19'000.-) par an.**
4. **Couleur gris ( 7015 ).**
5. **De décharger la commission de son mandat**

Ansi délibéré en séance du 19 mai 2022.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLAGE

Le Président

  
Luc Berney



Le Secrétaire

Roger Dayagbo

